

## Aux Clubs de Pro Dames et Messieurs

Paris, le 3 juillet 2019

CSF 2.2.0. / JLG / FS

Objet : Brûlages

Mesdames, Messieurs,

L'article II.112 des Règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division. ».

Les divisions Pro A et Pro B messieurs comportent 18 journées et les divisions Pro dames 10 journées en phase régulière. Les nationales 1, 2 et 3 comportent 14 journées et une journée des Titres à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase. Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2019 / 2020 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission sportive fédérale.

Journées sous SPID	Pro A et Pro B Messieurs	Nationales 1, 2 et 3 Messieurs		Pro Dames (poule A)	Nationales 1, 2 et 3 Dames
1	17/09/2019	21/09/2019		20/09/2019	21/09/2019
2	24/09/2019	05/10/2019		Exempt	05/10/2019
3	29/09/2019	19/10/2019		08/10/2019	19/10/2019
4	22/10/2019	09/11/2019		Exempt	09/11/2019
5	05/11/2019	16/11/2019		Exempt	16/11/2019
6	08/11/2019	30/11/2019		17/11/2019	30/11/2019
7	17/11/2019	07/12/2019		03/12/2019	07 /12/2019
8	03/12/2019	Exempt		14/01/2020	Exempt
9	14/01/2020	Exempt			
10					
13	Exempt	18/01/2020		Exempt	18/01/2020
14	Exempt	01/02/2020		Exempt	01/02/2020
15	04/02/2020	07/03/2020		04/02/2020	07/03/2020
16	16/02/2020	21/03/2020		10/03/2020	21/03/2020
17	10/03/2020	04/04/2020		31/03/2020	04/04/2020
18	07/04/2020	02/05/2020		14/04/2020	02/05/2020
19	14/04/2020	16/05/2020		Exempt	16/05/2020
20	28/04/2020	Exempt		17/05/2020	Exempt
21	19/05/2020	05/06/2020 Titres 1ère rencontre		26/05/2020	05/06/2020 Titres 1ère rencontre
22	02/06/2020	06/06/2020 Titres 2è rencontre		02/06/2020	06/06/2020 Titres 2 è rencontre
23	Exempt	07/06/2020 Titres 3è rencontre		09/06/2020	07/06/2020 Titres 3è rencontre
24	09/06/2020	Titres 4è rencontre		12/06/2020	Titres 4è rencontre
25				14/06/2020	Exempt

... / ...

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens des articles II.112 et II.217.3 des Règlements Sportifs (exemple : le mardi 5 novembre 2019 et le samedi 16 novembre 2019 sont considérés comme une même journée Spid).

*« II.217.3 - Brûlage des joueurs figurant sur la liste*

*Pour les joueurs figurant sur la liste de l'équipe 1 de Pro A et Pro B, les règles de brûlage ci-dessous se substituent aux règles générales définies à l'article II.112.1 : a) les joueurs ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe 1 ou 2 messieurs de l'association ; les joueuses ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe 1 ou 2 dames de l'association. Pour chaque rencontre de l'équipe 2, seulement le 3<sup>ème</sup> ou le 4<sup>ème</sup> joueur de la liste peut figurer sur la feuille de rencontre (sous réserve de respecter les articles II.609 et II.610 des règlements administratifs) ; de plus, un joueur ne peut participer aux rencontres de barrages ou de titres avec l'équipe 2 de l'association que s'il a participé au préalable à deux rencontres au moins dans la phase servant de référence pour la qualification à la journée des titres ou barrages ; »*

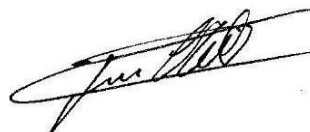
Lorsque les équipes de Pro A et de Pro B messieurs et Pro dames sont exemptes, les 3 meilleurs (es) joueurs ou joueuses classés (es) du dernier classement officiel diffusé de la liste sont considéré(e)s comme figurant sur la feuille de rencontre (article II.112.2) ; l'envoi de la feuille de rencontre n'est pas nécessaire.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne de chaque tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID :

- 1<sup>ère</sup> phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (nationales 1, 2 et 3) ou rencontres aller dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro A et Pro B) : numérotation des journées de 1 à 10.
- 2<sup>ème</sup> phase dans le cas d'un championnat sans rencontre retour (nationales 1, 2 et 3) ou rencontres retour dans le cas d'un championnat aller / retour (cas de Pro) : numérotation des journées de 13 à 25.

Conformément aux Règlements sportifs (article II.112.1), la remise à zéro du brûlage intervient à la fin des rencontres aller pour la Pro A et la Pro B messieurs et la Pro dames et à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase pour les nationales 1, 2 et 3.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.



**Jean-Luc GUILLOT**  
Président de la Commission  
Sportive Fédérale

Copie : Conseil Fédéral  
Commission Sportive Fédérale  
Ligues et Comités Départementaux  
Clubs de Pro messieurs et dames